



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 17 février 2016

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 17 février 2016 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Gaby Côté	conseiller	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Yvon Desrosiers	conseiller	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)

Sont absents :

Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 20 janvier 2016
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
 - 4.2.2 Travailleur de rue

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Amélioration de l'habitat – Autorisation à déboursier
- 5.4 Suivis et transferts budgétaires
- 5.5 Travaux de cours d'eau – Règlement 5-016 (2011) – Compton
- 5.6 MMQ – Ristourne 2015

6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.0 AVIS DE MOTION

- 7.1 Règlement de contrôle intérimaire sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook (zone inondable)

8.0 RÈGLEMENTS

- 8.1 Règlement modifiant le règlement n° 2-313 (2015) – Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook en matière de gestion des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook, à l'exception de la municipalité de Compton
- 8.2 Règlement modifiant le règlement n° 2-316 (2015) – Règlement ayant pour objet la vidange de fosses septiques sur le territoire des municipalités locales de la MRC de Coaticook, à l'exclusion de la municipalité de Compton
- 8.3 Projet de règlement édictant le Schéma d'aménagement et de développement durable de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.4 Règlement de contrôle intérimaire sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook (Abattage d'arbres)

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Équipe MRC
- 9.1.1 Bilan du plan de travail 2015
- 9.1.2 Plan d'action pour 2016
- 9.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2019 – CSHC
- 9.3 Destruction d'archives
- 9.4 Gestion du personnel – Suspension sans solde

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif (CA) du 10 février 2016

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité administratif du 10 février 2016

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
- 13.4.1 FQM- Bulletin Contact du 9 février 2016
- 13.4.2 Bulletin spécial Contact de la FQM du 15 février 2016

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h40 par le préfet. Le préfet Monsieur Jacques Madore souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC et préside la rencontre. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Messieurs Richard Belleville et Henri Pariseau sont absents lors de l'ouverture.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler

CM2016-02-36

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Gaby Côté	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Yvon Desrosiers	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	97,94 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2016-02-37

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2016

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 20 janvier 2016 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 20 janvier 2016, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Gaby Côté	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Yvon Desrosiers	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	97,94 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

Les discussions avec le ministère des Transports et BPR Infrastructure Inc. ont permis de déposer une version finale du Plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC de Coaticook incluant le rang 9. Cette version révisée a obtenu un avis favorable du MTQ le 29 janvier 2016.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.2 TRAVAILLEUR DE RUE

L'organisme communautaire œuvrant en santé mentale L'Éveil accepterait d'être l'organisme porteur du dossier de «travailleur de rue» en échange de frais de gestion. Toutefois le financement du projet devrait être complet, l'organisme ne souhaite pas avoir à se soucier de l'aspect financier. Le CSSS a toujours un montant de 15 000 \$ de budgété pour l'année 2016, tout comme la MRC. Toutefois un montant de 15 000 \$ additionnel serait nécessaire pour compléter le financement requis pour une année complète d'une ressource à temps plein. La possibilité d'avoir une ressource à temps partiel ou saisonnier devrait être étudiée par le comité si le financement complet n'est pas au rendez-vous.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 279 955,62 \$ payés au 17 février 2016 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2016-02-38

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 92 558,72 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 92 896,39 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Gaby Côté	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,56		
Yvon Desrosiers	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	97,94 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2016, pour le mois de janvier, comme ici au long reproduit.

CM2016-02-39

5.3 AMÉLIORATION DE L'HABITAT - AUTORISATION À DÉBOURSER

ATTENDU que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

ATTENDU que les dossiers PRR 0001 et PRR 0002 dans le cadre du programme RénoRégion offert par la Société d'habitation du Québec furent analysés et jugés admissibles ;

ATTENDU que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des montants de subvention dans les dossiers précités du programme RénoRégion offert par la Société d'habitation du Québec de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ces dossiers.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Gaby Côté	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,56		
Yvon Desrosiers	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	97,94 %	0	0

ADOPTION

5.4 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.

CM2016-02-40

5.5 TRAVAUX DE COURS D'EAU - RÈGLEMENT 5-016 (2011) - COMPTON

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur la propriété immatriculée 0203 92 4887 à Compton ;

ATTENDU que cette portion de la rivière Coaticook est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-016 (2011) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût total toutes taxes incluses de 1 948,83 \$ pour la propriété immatriculée 0203 92 4887 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 1 779,54 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Services professionnels-Travaux*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement desdites factures et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la municipalité de Compton, ainsi que des frais de gestion applicables en vertu de la résolution CM2011-09-310 ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «*Aménagement, recouvrement municipalités*» au remboursement desdites dépenses, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Gaby Côté	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Yvon Desrosiers	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	97,94 %	0	0

ADOPTION

5.6 MMQ – RISTOURNE 2015

La Mutuelle des municipalités du Québec versera à ses membres sociétaires une ristourne de 4 M \$ au terme de l'exercice financier 2015. La MRC de Coaticook recevra à cet effet une ristourne de 2 809 \$ suivant le renouvellement des assurances pour la prochaine année.

6.0 AMÉNAGEMENT- DÉVELOPPEMENT- ENVIRONNEMENT

Rien à signaler.

7.0 AVIS DE MOTION

7.1 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK (ZONE INONDABLE)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bertrand Lamoureux qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement en vertu des articles 62 à 68 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ayant pour effet de modifier la délimitation et les dispositions normatives en lien avec les zones inondables et identifier et prévoir des dispositions normatives sur des milieux humides régionaux et potentiels sera présenté au conseil de la MRC.

8.0 RÈGLEMENTS



CM2016-02-41

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2-313 (2015) – RÈGLEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES PAR LA MRC DE COATICOOK EN MATIÈRE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RELATIVEMENT À LA VIDANGE, AU TRANSPORT, À LA DISPOSITION ET AU TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC DE COATICOOK, À L'EXCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signifié au printemps 2015, aux municipalités locales son intention de déclarer sa compétence en adoptant une résolution spécifique à cet effet, tel que prévu à l'article 678.0.2.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Compton a alors indiqué son opposition à la déclaration de compétence par la MRC de Coaticook à l'égard des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur son territoire, aux termes de sa résolution 147-2015-05-12 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a pris acte de la décision de Compton ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a déclaré compétence relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur l'ensemble de son territoire sauf et excepté celui de la municipalité de Compton en adoptant le règlement 2-313 (2015) à cet effet, le 19 août 2015 ;

ATTENDU que la municipalité de Compton a demandé à la MRC d'exercer compétence sur son territoire à l'égard des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur son territoire, aux termes de sa résolution 347-2015-12-08 transmise le 9 décembre 2015 ;

ATTENDU que la municipalité de Compton souhaite toutefois que le début de la vidange systématique s'effectue en 2018 sur son territoire ;

ATTENDU que la municipalité de Dixville a indiqué son refus à la vidange systématique sur son territoire, malgré la déclaration de compétence par la MRC de Coaticook à l'égard des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur son territoire, aux termes de sa résolution 2015-06-01/81 transmise par courriel le 9 décembre 2015 ;

ATTENDU que puisqu' il s'agit d'une compétence relativement à tout ou partie du domaine de la gestion des matières résiduelles, une municipalité locale ne peut exercer le droit de retrait prévu à l'article 188 (3) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), une fois la compétence déclarée ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite préserver une certaine harmonie sur son territoire et respecter l'autonomie de ses municipalités locales dans ses décisions ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte le «*règlement numéro 2-313.1 (2016) modifiant le «règlement 2-313 (2015) concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook en matière de gestion des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook, à l'exception de la municipalité de Compton*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 20 janvier 2016 ;

ATTENDU que le présent règlement a été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation ;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la modification du territoire sur lequel s'appliquera la compétence de la MRC en matière de gestion des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques ainsi que la définition de coûts associés à une demande ultérieure de modification de ladite compétence ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le «*règlement numéro 2-313.1 (2016) modifiant le «règlement 2-313 (2015) concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook en matière de gestion des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook, à l'exception de la municipalité de Compton*» tel que présenté ;

- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 2-313.1 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Gaby Côté	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,56		
Yvon Desrosiers	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	97,94 %	0	0

ADOPTION

CM2016-02-42

8.2 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2-316 (2015) – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS LOCALES DE LA MRC DE COATICOOK, À L'EXCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

ATTENDU que la MRC de Coaticook a déclaré compétence relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur l'ensemble de son territoire sauf et excepté celui de la municipalité de Compton en adoptant le règlement 2-313 (2015) à cet effet, le 19 août 2015 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a adopté le «*règlement 2-316 (2015) ayant pour objet la vidange de fosses septiques sur le territoire des municipalités locales de la MRC de Coaticook, à l'exclusion de la municipalité de Compton*», le 21 octobre 2015 pour l'application du service de vidange des fosses septiques ;

ATTENDU que la municipalité de Compton a depuis demandé à la MRC d'exercer compétence sur son territoire à l'égard des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur son territoire, aux termes de sa résolution 347-2015-12-08 transmise le 9 décembre 2015 ;

ATTENDU que la municipalité de Compton souhaite toutefois que le début de la vidange systématique s'effectue en 2018 sur son territoire ;

ATTENDU que la municipalité de Dixville a indiqué son refus à la vidange systématique sur son territoire, malgré la déclaration de compétence par la MRC de Coaticook à l'égard des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur son territoire, aux termes de sa résolution 2015-06-01/81 transmise par courriel le 9 décembre 2015 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a modifié le territoire sur lequel s'appliquera la compétence de la MRC en matière de gestion des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques aux termes du règlement «*2-313.1 (2016) modifiant le «règlement 2-313 (2015) concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook en matière de gestion des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook, à l'exception de la municipalité de Compton*»»;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte le «*règlement numéro 2-316.1 (2016) modifiant le «règlement 2-316 (2015) ayant pour objet la vidange de fosses septiques sur le territoire des municipalités locales de la MRC de Coaticook, à l'exclusion de la municipalité de Compton»*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 20 janvier 2016 ;

ATTENDU que le présent règlement a été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation ;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la modification du territoire sur lequel s'appliquera le service de vidange, transport, disposition et de traitement des boues de fosses septiques qui sera dorénavant l'ensemble de la MRC à l'exclusion de Dixville ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Yvon Desrosiers

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le «*règlement numéro 2-316.1 (2016) modifiant le «règlement 2-316 (2015) ayant pour objet la vidange de fosses septiques sur le territoire des municipalités locales de la MRC de Coaticook, à l'exclusion de la municipalité de Compton»*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 2-316.1 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Gaby Côté	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Yvon Desrosiers	2	2,69		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	97,94 %	0	0

ADOPTION

CM2016-02-43

8.3 PROJET DE RÈGLEMENT ÉDICTIONNANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que conformément à l'article 56.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la MRC de Coaticook doit, dans les 2 ans qui suivent le début de la période de révision du schéma, adopter un projet de schéma d'aménagement et de développement durable, désigné sous le vocable «premier projet» ;

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales a accordé un délai à la MRC de Coaticook pour adopter le document visé par la loi suivant l'adoption du document sur les objets de la révision (DOR) ;

ATTENDU que dans les 120 jours qui suivent la réception de la copie du premier projet, le ministre doit signifier à la MRC un avis suivant les modalités prévues par la loi ;

ATTENDU que tout organisme partenaire en vertu de l'article 53.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) peut, dans les 120 jours qui suivent cette transmission, donner son avis sur le projet ;

ATTENDU que suite à cette période de consultation sur le premier projet, le conseil de la municipalité régionale de comté devra adopter, avec ou sans changement, un projet de schéma d'aménagement et de développement durable «révisé» pour la consultation publique, désigné «second projet» ;

ATTENDU que le présent règlement a été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation ;

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à sa lecture ;

ATTENDU que le directeur général rappelle les dernières modifications apportées au projet depuis que celui-ci a été présenté le 14 janvier 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter, conformément à l'article 56.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le premier projet de schéma d'aménagement et de développement durable le règlement de la *Municipalité régionale de comté de Coaticook* tel que présenté ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de transmettre copie certifiée conforme du premier projet et de la présente résolution par laquelle il est adopté au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à chacune des municipalités locales de la MRC, à chacune des MRC dont le territoire est contigu ainsi qu'aux 3 commissions scolaires couvrant le territoire de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon			2	3,73
Gaby Côté	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Yvon Desrosiers	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	41/45	94,21 %	2	3,73 %

ADOPTION

CM2016-02-44

8.4 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK (ABATTAGE D'ARBRES)

ATTENDU que la MRC est en processus de révision de son schéma d'aménagement ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook désire assurer la protection du couvert forestier et favoriser l'aménagement durable de la forêt privée sur son territoire ;

ATTENDU les délais inhérents à l'entrée en vigueur par concordance des normes du SADD relatives à la protection et à la mise en valeur des boisés dans les règlements municipaux ;

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la MRC d'adopter un règlement de contrôle intérimaire, afin de s'assurer que les efforts de planification ne seront pas rendus vains par la réalisation de projets qui compromettraient la portée des nouvelles orientations et règles d'aménagement et d'urbanisme en voie d'être définis ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 20 janvier 2016 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les comités suivants de la MRC ont été consultés et ont eu la chance de s'exprimer : Comité de gestion de l'eau, Comité consultatif de la forêt privée, Comité Aménagement et Comité consultatif agricole ;

ATTENDU que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de l'assemblée du 20 janvier 2016 ;

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à sa lecture ;

ATTENDU que le directeur général en rappelle les grandes lignes, tel que le projet avait été présenté par Madame Marie-Claude Bernard lors de la session du 21 octobre 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le règlement de contrôle intérimaire visant à encadrer la plantation et l'abattage d'arbres lors de mise en culture sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 7-002 (2016) et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Gaby Côté	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Yvon Desrosiers	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	97,94 %	0	0

ADOPTION

9.0 AUTRES AFFAIRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.1. ÉQUIPE MRC

CM2016-02-45

9.1.1 BILAN DU PLAN DE TRAVAIL 2015

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le bilan du plan des actions pour l'année 2015 de l'équipe de la MRC et en fait sien comme ici au long reproduit :

ATTENDU que le directeur général en résume les grandes lignes en lien avec le plan de travail 2015 et les faits saillants ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'adopter le bilan du plan des actions pour l'année 2015, tel que présenté et de le transmettre aux municipalités locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Gaby Côté	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Yvon Desrosiers	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	97,94 %	0	0

ADOPTION

CM2016-02-46

9.1.2 PLAN D'ACTION POUR 2016

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le plan de travail (février 2016-février 2017) pour l'ensemble des professionnels de la MRC de Coaticook ainsi que de la direction générale et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'entériner le plan de travail 2016 tel que déposé et présenté.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Gaby Côté	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Yvon Desrosiers	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	97,94 %	0	0

ADOPTION

Monsieur Martin Saindon à titre d'employé de la Commission scolaire des Hauts-Cantons soulève son apparence de conflit d'intérêts dans la prochaine question. Toutefois, il n'obtiendra aucun bénéfice ou de privilège de la planification de la CSHC.

CM2016-02-47

9.2 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2016-2019 - CSHC

ATTENDU que la secrétaire dépose le projet de plan triennal 2016-2019 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3)* ;

ATTENDU que le conseil des commissaires a procédé à l'adoption de ce plan lors de sa séance du 26 janvier 2016 ;

ATTENDU qu'aucun bâtiment sur le territoire de la MRC n'est classé comme excédentaire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de prendre acte du plan triennal 2016-2019 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons tel que soumis.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Gaby Côté	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Yvon Desrosiers	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	94,21 %	0	0

ADOPTION

CM2016-02-48

9.3 DESTRUCTION D'ARCHIVES

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte une liste de divers documents à détruire conformément au calendrier de conservation et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU de procéder à la destruction des documents à détruire tel que présenté et conformément au calendrier de conservation en vigueur.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Gaby Côté	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Yvon Desrosiers	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	97,94 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2016-02-49

9.4 GESTION DU PERSONNEL - SUSPENSION SANS SOLDE

ATTENDU que tout employé de la MRC de Coaticook est soumis à diverses politiques encadrant leur prestation de travail ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Yvon Desrosiers

IL EST RÉSOLU d'entériner la suspension sans solde du 2 au 8 novembre 2015 inclusivement et de procéder de nouveau à la suspension sans solde pour une période du 22 février au 4 mars inclusivement, de l'employé 02-0087, conformément aux pouvoirs du *Code municipal du Québec* et des autres lois applicables.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Gaby Côté	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Yvon Desrosiers	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	97,94 %	0	0

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF(CA) DU 10 FÉVRIER 2016

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif (CA) du 10 février 2016.

11.0 RECOMMANDATIONS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 FÉVRIER 2016

Rien à signaler

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités. Il tient à féliciter toutes les personnes qui ont contribué au succès de la tournée de familiarisation des industries et de la région de Coaticook pour les personnes immigrantes. Il a participé à une dernière rencontre de Carrefour Loisirs qui marquait le retour au travail de Madame Sonia Doiron, une rencontre du comité pour l'avenir du projet de travailleur de rue, une rencontre du comité de transition (CRÉ Estrie) ainsi qu'une rencontre de la Table des préfets de l'Estrie, une rencontre du CA d'Acti-Sports, une rencontre avec la haute direction du CIUSSS de l'Estrie – CHUS (le 2^e plus grand CIUSSS au Québec), une conférence de presse de RécupEstrie, une rencontre de concertation pour la santé, le souper du maire de Coaticook organisé par la Chambre de commerce et industrie de la région de Coaticook, la soirée Mérite estrien, la soirée Mérite sportif, la conférence de presse pour les activités en marge de la semaine de la persévérance scolaire sur le territoire, la présentation d'un mémoire lors de la consultation pré-budgétaire de la députée de Compton-Stanstead, l'Honorable Marie-Claude Bibeau ainsi qu'une rencontre des producteurs de bois.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Nathalie Dupuis, responsable des dossiers Famille et Aînés, indique qu'une priorisation des projets favorisant la participation sociale des aînés sera réalisée au cours des prochains mois et un plan afin de lutter contre la pauvreté occupera la CDC. Au niveau de la Ressourcerie, de nombreuses demandes d'aide financière ont été transmises au cours des dernières semaines. Le concours Artiste-récupérateur est une belle vitrine. Une rencontre avec les municipalités devrait avoir lieu au printemps où le flou de la facturation au tonnage pourrait être abordé. Au niveau des dossiers culturels, la Table de concertation culturelle a tenu son Lac à l'épaule et a déposé un mémoire lors de la consultation pré-budgétaire de la députée de Compton-Stanstead sur le financement des petits organismes en milieu rural. Au niveau du CAB, le projet de rénovation de la façade et de la structure est à la recherche de financement de même qu'un projet de développement de la relève bénévole. Madame Gladys Bruun a reçu une bourse de 1 000 \$ à titre de bénévole Desjardins et elle a remis sa bourse au CAB.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Vanasse, responsable des dossiers touristiques indique qu'il a rencontré Madame Julie Sage, agente de développement touristique afin de connaître les grandes orientations pour 2016 ainsi que de prendre connaissance du projet de réorganisation du bureau d'accueil touristique.

Bertrand Lamoureux a assisté à la conférence de presse et au CA de RécupEstrie. La modernisation du centre de tri place celui de Sherbrooke parmi les centres de tri les plus performants de sa catégorie au Québec. 2,6 M \$ ont été investis afin d'augmenter la capacité de traitement et la qualité des matières triées. Le verre est maintenant retiré à 95 % dès le début du système. Il informe également les élus qu'une nouvelle cohorte de Place aux jeunes visitera le territoire samedi le 20 février. Ce projet piloté par le Carrefour jeunesse emploi connaît déjà 19 succès sur notre territoire.

Johnny Pizar, responsable des dossiers cours d'eau indique que la prochaine rencontre du COGESAF se tiendra le 27 mars prochain.

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants : le dépôt d'un mémoire pour la consultation pré-budgétaire du gouvernement fédéral, un ajustement budgétaire suite à la subvention de Tillotson pour le projet de rétention de main d'œuvre, la vérification comptable, l'évaluations annuelle du personnel, l'élaboration et la rédaction des programmes de prévention à instaurer suite à l'entrée en vigueur du Schéma incendie, préparation de la grande simulation incendie, élaboration du rapport annuel en incendie, suivi des demandes d'aides financières pour la formation des pompiers, élaboration du Camp 911, tests sur les bornes sèches, modification du zonage à East Hereford, Barnston-Ouest et Saint-Herménégilde, consultation publique à Stanstead-Est, pré-consultation du schéma d'aménagement et rédaction du plan d'action, conférence de presse sur la vidange systématique des boues, envoi des sondages, programme de Recyc-Québec pour les ICI, suivi du projet de corridor de liberté, 12 permis d'abattage d'arbres, premier comité directeur du PDZA, tournée industrielle et de familiarisation avec les immigrants, organisation du salon de l'emploi, projet de circuit électrique, plan d'action de saines habitudes de vie, préparation de la semaine de relâche WIXX, préparation de la conférence sur l'image corporelle, réception des premières études de caractérisation des périmètres urbains, préparation d'une conférence sur le patrimoine et les paysages, travail sur la pérennisation du projet de pièce de théâtre pour enfants, activités dans le cadre des Plaisirs d'hiver, inscriptions pour les activités d'Acti-Sports, projet de mise à jour du bureau d'accueil touristique, organisation de groupe pour la saison estivale, support divers, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.4.1 FQM – BULLETIN CONTACT DU 9 FÉVRIER 2016

La secrétaire dépose le bulletin d'information Contact de la FQM du 9 février 2016



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.4.2 BULLETIN SPÉCIAL CONTACT DE LA FQM DU 15 FÉVRIER 2016

La secrétaire dépose le bulletin spécial Contact de la FQM du 15 février 2016

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21h48.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 17 février 2016

Responsable des archives